



2018 DFPE 87 Subventions et conventions (617 199 euros) à l'association ESPEREM (6e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes des conventions d'objectifs à signer avec l'association ARFOG-LAFAYETTE relative au fonctionnement de ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. La capacité d'accueil totale était de 80 places.

Ces conventions sont caduques suite à la fusion absorption de l'association ARFOG-LAFAYETTE par l'association HENRI ROLLET, approuvée par le décret du 18 mai 2018 n° INTD180254OD qui entérine également la modification des statuts et le changement de nom de l'association qui devient l'association « ESPEREM ».

L'association ARFOG-LAFAYETTE ayant ouvert une quatrième structure dénommée « Reuilly » le 30 octobre 2017, le nombre de places est désormais de 114 places pour les quatre établissements.

Ces nouvelles conventions, d'une durée de 2 ans, arriveront à échéance le 31 décembre 2019. Elles insistent (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2018, il est proposé de signer des conventions pluriannuelles, qui fixent :

- Les subventions municipales pour l'année 2018 ;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Après étude des budgets présentés pour 2018 et annexés aux conventions, il est proposé de fixer la subvention globale à 617 199 euros.

Cette subvention globale comprend :

- une subvention pour la crèche collective Mes Tissages située au 21, rue du Général Bizot- 12^e de 168 765 euros.
- une subvention pour la crèche collective Lafayette-Tagada située 190, rue Lafayette - 10^e de 132.453 euros.
- une subvention pour le multi-accueil Reuilly situé au 77C, rue de Reuilly - 12^e de 165 815 euros.
- une subvention pour la crèche collective Sèvres située 83, rue de Sèvres - 6^e de 150 166 euros.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association ESPEREM les conventions, ci-jointes, qui fixent les subventions pour chaque établissement et dont le total est de 617 199 euros au profit des établissements.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

